

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni le Jeudi 21 mars 2024 à 18h00, en séance publique, à la Salle associative de Verrens-Arvey, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

51 délégués présents jusqu'à la délibération n°27

50 délégués présents à partir de la délibération n°28

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°27

11 délégués représentés à partir de la délibération n°28

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET (jusqu'à la délibération n°27)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET (<i>jusqu'à la délibération n°27</i>)
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Philippe PERRIER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ

Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Administration générale - Modification de la composition du Comité de pilotage des Contrats généralistes territoriaux portés par la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère assume la préparation et la mise en œuvre de politiques contractuelles tant généralistes que thématiques, parmi lesquels des contrats établis avec le Département, la Région, l'État ou encore l'Union Européenne.

À ce jour, le territoire est engagé dans des contrats territoriaux généralistes tant avec la Région, le Département et l'État :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, chef de file en matière d'aménagement et de développement durable des territoires, souhaite accompagner les projets des territoires dans un cadre allégé et simplifié. Elle s'est ainsi dotée d'un nouvel outil contractuel : le Contrat Ambition Région – CAR.
- Le Contrat Territorial Savoie, outil contractuel d'accompagnement de projets de territoire par le Conseil Départemental de la Savoie.
- Le Contrat de Ruralité, dispositif d'État.

Ces procédures nécessitent la mise en place d'une instance dénommée « Comité de pilotage », qui incarne le partenariat entre les co-contractants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de chacun de ces contrats.

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil Communautaire approuvait la modification de la composition du Comité de Pilotage des Contrats généralistes territoriaux portés par la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Suite à la démission d'Emmanuel LOMBARD, il convient de réajuster la composition du Comité de Pilotage comme suit :

Co-présidence :

- Le Président de l'Agglomération Arlysère ou son représentant
- Le Conseiller régional référent pour l'EPCI et nommé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région – Arlysère
- Le Conseiller départemental référent nommé par le Département de la Savoie au titre du Contrat Territorial Savoie – Arlysère

Représentants des partenaires financiers :

- Les Conseillers départementaux du territoire nommés par le Département de la Savoie
- Les Conseillers régionaux du territoire nommés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Représentants du territoire :

- L'ensemble des membres du bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération Arlysère :
Franck LOMBARD, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christian RAUCAZ, François GAUDIN, Emmanuel HUGUET, André VAIRETTO, Philippe MOLLIER, Raphaël THEVENON, Pierre LOUBET, Hervé BERNAILLE, Alain ZOCCOLO, Jean-François BRUGNON, Michel CHEVALLIER, Fatiha BRIKOU AMAL

Autres représentants le cas échéant :

- Le Sous-Préfet, représentant de l'État sur le territoire
- Le Député de la circonscription d'Albertville
- Le Président de la Chambre d'agriculture de Savoie ou son représentant
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Savoie ou son représentant
- Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant

- Le Président du Conseil de Développement Territorial ou son représentant
- Les techniciens de la Région, du Département et d'Arlyère en charge du suivi de ces contrats et/ou des opérations menées au titre de ces contrats.

Seuls les représentants élus de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération Arlyère ont un pouvoir décisionnel.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de la composition du Comité de pilotage des contrats territoriaux généralistes portés par la Communauté d'Agglomération Arlyère comme indiquée ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

